

**PROCES VERBAL DE REUNION DU****CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE du 06 juin 2019**

Le six juin deux mille dix neuf à 20h 30, le Conseil Municipal d'ALVIGNAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alfred Mathieu TERLIZZI, Maire.

**PRESENTS** : MM. Alfred Mathieu TERLIZZI, Daniel LAGARRIGUE, Olivier FAURE, Philippe KERNINON, Karl CAMPDORAS-RAGON, Jean-Michel CANCES,

Mmes Isabelle CEPEDE-LASCOSTE, Édith BRANCHE, Isabelle LIVI, Anne GIETHLEN, Séverine MARTIGNAC,

**ABSENT(S)** : Anaël MARTIN, Alexa OSMONT, Edwige LAVAL,

**REPRESENTE (S)**:

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Daniel LAGARRIGUE

**DATE DE CONVOCATION** : 28 mai 2019

**1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION**

I. Livi signale que dans le paragraphe concernant le prêt de tables et de chaises au Petit Resto, pour la fête de la musique, il est question des kermesses, or il s'agit uniquement de celle de l'Ecole Notre Dame qui a lieu le dimanche. Il est donc peut-être envisageable qu'ils s'entendent pour le prêt des tables et des chaises pour le samedi et le dimanche.

Le compte rendu de la séance du 25 avril 2019 est adopté, avec cette remarque, à l'unanimité.

**2) INFORMATIONS GENERALES**

A. Terlizzi présente les différentes informations parvenues en Mairie :

- Proposition de participer à l'édition 2019 du Concours Villes et villages étoilés : O. Faure.
- Les documents d'information sur les risques liés aux fortes chaleurs et à la canicule sont disponibles sur le site : [santepubliquefrance.fr](http://santepubliquefrance.fr)
- Le Cabinet Ithéa Conseil a fait parvenir à la Mairie une affiche reprenant les derniers indicateurs disponibles pour Alvignac. Il propose la vente d'un « portrait croisé » de 60 pages avec les dernières données et traitant diverses thématiques (démographie, logement, emploi, entreprises,...).

- La DREAL et le CAUE ont effectué un travail sur les paysages d'Occitanie pour mettre à disposition du public une carte d'identité des paysages qui caractérisent les quatre grands ensembles territoriaux de l'Occitanie : « Les paysages d'Occitanie, des atouts pour les projets ».  
Ce document est téléchargeable sur le site internet de la DREAL.
- Les dernières brochures du Parc naturel régional des Causses du Quercy et les documents fournis en Assemblée générale du CAUE du Lot sont disponibles.
- Diverses revues parvenues en Mairie.

### **3) RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES GROUPES DE TRAVAIL**

#### D. Lagarrigue :

Les agents continuent les travaux de tontes : les routes ont été suivies avec le tondo broyeur et il reste quelques petites voies.

Fleurissement : une partie de la commune est fleurie.  
Attente de livraison des dernières fleurs pour terminer.

Travaux mécaniques : le moteur de la camionnette a été refait, plus des petites réparations pour le passage au contrôle technique.

Barrières Hautes : la pelouse a été semée et commence à pousser.

Foyer rural : les travaux sont en cours :

- l'entreprise Molinié a terminé la chape,
- les travaux pour le WC PMR sont bien avancés.
- Il faut choisir la couleur de la peinture (travaux début juillet).

Le Théron : les travaux de rénovation sont terminés (toiture/charpente refaites).  
L'équipe technique nettoiera les abords.

#### K. Campdoras-Ragon :

Point sur le marché du dimanche matin : début le 23 juin 2019.

#### Exposants :

- |   |   |
|---|---|
| 1. Edouard : poissonnier                    | 7. Monsieur Grimal : farçous, crêpes,...  |
| 2. Guillaume Lavergne : la ferme de Borie   | 8. Viviane : savons au lait d'ânesse      |
| 3. Benjamin Meynckens : maraîcher(Alvignac) | 9. Verdier David : viticulteur (Carlucet) |
| 4. David Vandendorghet : safran (Alvignac)  | 10. Bordes Bernard : fruits de saison     |
| 5. Elise Dehou : maraichère et paella       | 11. Jo cartonne : cartonniste (Alvignac)  |
| 6. Louis Picard : Olives, épices,...        |   |

Les travaux pour l'aménagement de la place ont bien été réalisés.

Electricité : tirer un câble de la salle communale dans l'immédiat.

Il faudra voir si un branchement sur le réseau est possible.

Fermeture parking : des barrières seront mises le samedi soir afin que la place soit libre de tout véhicule le dimanche matin.

Tarif emplacement : pour cette année, il n'y aura pas de droit de place. Les exposants pourront s'installer gratuitement.

Il faut leur demander le nombre de mètres linéaires dont ils ont besoin. K. Campdoras-Ragon établira un plan du site avec le positionnement des exposants.

Tableau présence le dimanche matin : un tableau va circuler entre les élus pour établir un roulement pour l'accueil des exposants le dimanche matin.

Stationnement des visiteurs : parkings disponibles en bord de route et place des Ecoles. Des panneaux indicateurs seront mis en place les jours de marché.

Musique : MP3 + installer haut-parleur.

Faire une déclaration à la SACEM.

Assurance : voir avec AXA si la Commune est assurée pour ce type de manifestation.

Prendre un arrêté pour la création du marché et sa réglementation.

Banderoles + Affiches : 2 banderoles (1 recto-verso dans le centre bourg et 1 recto à Réveillon) + 10 affiches A0 (les agents techniques fabriqueront les supports) dont 1 à chaque entrée de village.

Brochure « Alvignac les Eaux » : la remettre à jour.

### S. Martignac :

Pour le spectacle de Noël, S. Martignac suggère de faire appel à la compagnie Art Scène et Compagnie. Ils proposent un spectacle chanté pour 450 €.

Les élus valident cette proposition.

### Ph. Kerninon :

Agenda 21 : une réunion a eu lieu le 4 juin 2019, il y a une bonne dynamique de groupe.

Au jour d'aujourd'hui, il a été recensé 41 actions à mener.

Cette liste a été envoyée à Mme Robert.

Les fiches actions sont à finaliser.

Le Conseil Municipal devra se positionner, en septembre, pour savoir quelles actions seront lancées.

Ph. Kerninon fera circuler la liste des actions.

### Bergers abeilles

Ils souhaitent organiser une présentation.

Il faudra prévoir le nettoyage des lieux.

Penser à récupérer les produits de la tonte pour les mettre aux pieds des arbres pour éviter la repousse.

Rdv le 12 juillet au matin sur site pour des opérations d'entretien.

SIVU l'Etoile : un problème a été soulevé à l'école de Miers du fait du comportement (parfois violent) de certains enfants qui perturbent l'ensemble de la classe et d'un climat scolaire très tendu.

Une réunion a été organisée par M. Pastor, l'inspecteur de l'Education nationale de Gourdon, en présence de l'institutrice, du Président du SIVU l'Etoile, de la déléguée des parents d'élèves et du conseiller pédagogique mandaté par l'IEP pour intervenir au sein de l'école.

Au cours de cette réunion, M. Pastor a donc précisé qu'un conseiller pédagogique interviendra dans la classe 6 demi-journées jusqu'à la fin de l'année pour travailler au travers de contes ou autres jeux sur les problèmes rencontrés. Il mettra également à disposition, quand ce sera possible, un(e) enseignant(e) remplaçant(e) pour permettre à l'institutrice de faire des groupes et de pouvoir travailler plus sereinement.

Le Président du SIVU a proposé d'augmenter les heures de l'agent communal qui fait la garderie, soit 5h/semaine en plus, pour soulager la maîtresse et à nouveau pouvoir diviser la classe et travailler plus sereinement.

Un point sera fait fin juin avec les mêmes personnes pour connaître l'évolution de la situation.

Les élus trouvent dommage que cette violence dans une classe de CP-CE1 ait eu pour conséquence le départ d'un enfant dans une autre école. De plus, c'est un problème qui va probablement se déplacer au fur et à mesure de la scolarité des enfants concernés.

### Espace de loisirs Le Samayou :

Ph. Kerninon a contacté l'entreprise en charge des terrains multisports. Ils mettent au point de nouveaux matériaux et proposent de remplacer les lattes en bois par ces nouveaux produits. Un devis sera envoyé en septembre.

Communication : Ph. Kerninon sera absent du 10/06 au 23/06/19.

Pour faire passer des infos sur La Dépêche, voir avec M. Cazal de Gramat.

### I. Cépède-Lascoste :

#### Cimetière

I. Cépède-Lascoste présente un projet d'achat d'équipements pour le cimetière. Le columbarium actuel n'a plus que 2 cases disponibles. Il est donc indispensable d'en racheter un.

Elle présente les différentes possibilités d'installation de ces équipements et les devis correspondants.

Après discussion, les élus, à l'unanimité, décident :

- de procéder à l'achat d'un columbarium 12 cases pouvant contenir chacune 2 urnes funéraires (modèle Esterel Droit 12 familles) pour la somme de 3 118,00 € HT, soit 3 741,60 € TTC,
- donnent tout pouvoir au Maire pour signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette affaire.

Ces équipements seront mis en place par le personnel communal.

Collège La Garenne : I. Cépède-Lascoste a contacté le Collège La Garenne pour faire part de la position de la Commune quant à la subvention versée pour les enfants partant en voyage scolaire. Le responsable lui a indiqué que le collège avait déjà pris la décision de reverser ces subventions à chaque commune, qui pourra verser l'argent directement aux familles des enfants concernés.

#### **4) POINTS SUR LES DOSSIERS EN COURS**

##### LA SOURCE

A. Terlizzi informe les élus qu'il a un rendez-vous à Toulouse avec l'ARS, en compagnie de M. Gauthier et B. Calmon, ANTEA, concernant l'embouteillage.

Il signale qu'Alvina a participé à un concours de Startup et a obtenu un très bon résultat.

##### ESPACE MULTIACTIVITE

Le choix du contrôleur technique sera validé le 07/06 en réunion avec M. Leviel du SDAIL.

A cette occasion un point sur ce dossier sera fait afin de préciser les étapes à venir.

##### ACHAT TERRAIN

M. le Maire a rendez-vous chez le notaire le 7 juin, pour la signature de l'acte d'achat du terrain « Gorvel. »

#### **5) DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**

Le Maire présente aux élus la Déclaration d'Intention d'Aliéner transmise par le Notaire et reçue depuis la dernière séance du Conseil Municipal. Il s'agit de la vente de la maison de M. Poirot, Place des Ecoles.

Les élus, après étude des documents présentés, considérant que ce bien ne présente pas d'intérêt particulier pour la commune, décident de demander au Président de la Communauté de Communes, titulaire du droit de préemption, de ne pas en faire usage.

#### **6) PROPOSITION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

A. Terlizzi donne lecture d'un courriel envoyé par Mme Stéphanie Vermande, bénévole du Club de Rugby féminin de Gramat, qui expose le projet de voyage de l'équipe des cadettes pour participer à la finale du Challenge Occitanie à Tarbes suite à leur victoire en qualification.

Ce déplacement sera l'occasion de rassembler les jeunes du Club, qui viendront encourager les cadettes, et d'assister à d'autres finales nationales dont celle des séniors à XV Toulouse/Montpellier.

Le coût du voyage est de 1 000 €. Deux joueuses d'Alvignac y participeront.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décident d'accorder une participation exceptionnelle de 50 € par joueuse, soit une participation de 100 €, qui sera versée au Club de Rugby féminin de Gramat,
- autorisent le Maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à cette affaire.

## **7) AMENAGEMENT VILLAGE : TRAVAUX DE TERRASSEMENT**

Le Maire rappelle le projet d'aménagement des terrains nouvellement acquis par la commune dans la Grand Rue. Une place va être créée et sera utilisée comme aire de stationnement et aire d'installation du marché le dimanche matin.

Ces travaux font partie de l'opération « Aménagement Village » et se décomposent comme suit :

- Travaux de décapage, terrassement, empierrement et castine	49 253,40 € TTC
- Pose de toile de paillage	341,52 € TTC
- Pose de barrières de protection pour fermeture/sécurité	734,00 € TTC
- Promotion publicitaire du marché	<u>726,67 € TTC</u>
<b>TOTAL</b>	<b>51 055,59 € TTC</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'accepter les devis présentés et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

A. Terlizzi salut la réactivité et la dynamique de l'équipe municipale (élus et agents), ainsi que les entreprises pour leur travail.

## **DECISION DE MODIFICATIONS BUDGETAIRES N°1**

A. Terlizzi informe les élus que les crédits inscrits sur le compte 2181 – opération 47 (aménagement village) du Budget Primitif 2019 sont insuffisants. Il conviendrait de modifier ce document comme indiqué ci-après :

<b>DIMINUTION DE CREDITS</b>	<b>AUGMENTATION DE CREDITS</b>
<u>INVESTISSEMENT / DEPENSES</u> Compte 21318 - opération 78 (Espace Multiactivités) : 60 000.00 €	<u>INVESTISSEMENT / DEPENSES</u> Compte 2181 - opération 47 (aménagement village) : 60 000.00 €

Les élus, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décident de modifier les crédits votés au Budget Primitif 2019 comme indiqué dans le tableau ci-dessus,
- donnent tout pouvoir au Maire pour signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette affaire.

## CREATION D'UN MARCHÉ

A Terlizzi informe les élus que suite aux différentes réflexions pour redynamiser le commerce au sein de la commune, il a été proposé la création d'un marché le dimanche matin.

Des producteurs locaux ont été sollicités et d'autres se sont portés candidats.  
Pour le lancement de ce marché, il est proposé de ne pas fixer de droit de place pour cette année.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décident de créer un marché le dimanche matin, à compter du 23 juin 2019,
- décident la gratuité pour les exposants (pas de droit de place pour 2019),
- donnent tout pouvoir au Maire pour signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

## **8) MUTUALISATION DES SERVICES AVEC CAUVALDOR : MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL**

**VU** le Code Général des collectivités territoriales,

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

**VU** le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

**VU** le décret n° 2011-515 du 10 mai 2011 relatif au calcul des modalités de remboursement des frais de fonctionnement des services mis à disposition dans le cadre de l'article L. 5211-4-1 du code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** que le transfert des compétences des communes vers la communauté de communes ne permet pas le transfert total des agents affectés partiellement à ces missions,

**CONSIDERANT**, que les services de la communauté de communes CAUSSES et VALLEE de la DORDOGNE et de la commune d'ALVIGNAC peuvent être partagés pour l'exercice de certaines activités, compétences ou thématiques lorsque cela présente une notion d'intérêt public et ce, dans le cadre d'une bonne organisation des services communautaires ou communaux,

**CONSIDERANT** les besoins en moyens de la communauté de communes CAUSSES et VALLEE de la DORDOGNE et de la commune d'ALVIGNAC pour assurer des interventions dans certains services, domaines d'activités ou certaines thématiques,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, dans le cadre d'une bonne organisation des services, chaque activité communautaire ou communale peut faire l'objet d'une mise à disposition.

Au sein des anciennes communautés de communes, différents types de mutualisation étaient mis en place selon les compétences exercées : voirie, enfance jeunesse et activités sportives principalement.

Depuis la fusion de 2017, entre les communautés de communes CAUSSES et VALLEE de la DORDOGNE, CERE et DORDOGNE avec rattachement de la commune de SOUSCEYRAC en QUERCY et l'intégration du personnel du SMIVU de voirie de BRETENOUX au 1er janvier 2018, il s'avère nécessaire de présenter un nouveau projet de convention de mise à disposition et ses annexes.

Cette mutualisation s'étend également au Centre Intercommunal d'Action Sociale de CAUVALDOR. En effet, par délibération n°24 du 21 décembre 2017, le conseil communautaire a approuvé la compétence d'intérêt communautaire « social / solidarité ».

Les champs d'action du C.I.A.S. CAUVALDOR intègrent les cyber bases comme lieux et activités d'action sociale, les agents communautaires affectés à cette mission sont donc mis à disposition du C.I.A.S. CAUVALDOR. Cette mise à disposition est aussi effective pour les agents issus des anciens centres communaux d'action sociale. Chaque agent est affecté pour le temps de travail de la thématique sociale. Le C.I.A.S. CAUVALDOR remboursera les communes, ainsi que la communauté de communes pour les agents dédiés.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer des conventions de mise à disposition des agents relevant des différents services et pouvant être partagés :

- ascendantes (de commune vers communauté),
- descendantes (de communauté vers commune),
- horizontales (avec des établissements rattachés).

Le projet de convention précise les conditions de mise à disposition des personnels. Les informations relatives aux agents concernés, aux missions confiées et aux modalités pratiques font l'objet d'annexes. L'accord écrit de l'agent mis à disposition ainsi qu'un arrêté de mise à disposition compléteront cette procédure.

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition et toute pièce annexe y afférente,
- DE DIRE que les mutualisations feront l'objet d'un rapport annuel,
- DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et signer toutes pièces inhérentes à la mise en œuvre de cette décision.

## **9) PROPOSITION D'UNE MUTUELLE GROUPEE**

M. le Maire a reçu une demande d'AXA pour la possibilité de faire une réunion publique afin de proposer à la population une mutuelle à tarif préférentiel.

Les élus sont d'accord pour la tenue de cette réunion publique et la mise à disposition gratuite de la salle communale.

## **10) MOTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE**

### **VŒU RELATIF AUX PRINCIPES ET VALEURS DEVANT GUIDER LES EVOLUTIONS DU SYSTEME DE SANTE**

*Sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (FHF), qui rassemble les 1000 hôpitaux publics et 3800 établissements sociaux et médico-sociaux publics.*

Considérant que les inquiétudes et colères exprimées dans le pays ces dernières semaines illustrent à nouveau un sentiment de fractures territoriales et sociales dans l'accès aux services publics, dont la santé est un des piliers.



Considérant que de nombreux territoires ne disposent que d'une offre insuffisante de services de santé, aggravée par l'existence de freins à la coordination entre l'ensemble des acteurs de santé.

Considérant que de trop nombreux Français renoncent à se faire soigner, pour des raisons d'accessibilité tant économique que géographique.

Considérant que l'accès aux soins constitue une des préoccupations majeures de concitoyens et qu'il s'agit d'un sujet récurrent dans les échanges quotidiens avec nos administrés.

Considérant que les établissements de santé doivent de plus en plus faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lits mettant notamment un frein à une prise en charge optimale des urgences.

Considérant que la réforme du système de santé « Ma Santé 2022 » n'a fait l'objet d'aucune concertation mais d'une simple consultation réservée aux spécialistes et experts, et qu'elle a omis d'intégrer les élus locaux et notamment les collectivités locales, les conseils de surveillance des hôpitaux, les conseils d'administration des établissements sociaux et médico-sociaux, les citoyens et les acteurs de santé.

Considérant que les élus ne sont pas suffisamment associés à l'organisation territoriale des soins du fait de directives nationales homogènes, technocratiques et éloignées des réalités locales.

Considérant que les élus sont pourtant engagés dans l'évolution du système de santé et sont acteurs du changement.

**Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le conseil municipal d'Alvignac souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.**

**Le conseil municipal d'Alvignac demande donc que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :**

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité *[en particulier en zone périurbaine et rurale]* adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.

7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

***Le conseil municipal d'Alvignac autorise le maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.***

## **11) QUESTIONS DIVERSES**

### **LABEL APICITE**

La commune d'Alvignac est fortement sensibilisée sur les abeilles.

Elle a postulé au concours Villes de Miel et va demander le label Api Cité.

A. Terlizzi pense que ce sera une reconnaissance pour toutes les démarches réalisées par Alvignac, notamment dans le cadre de l'Agenda 21.

Une fois le label obtenu, il sera possible d'afficher cette démarche par des logos : 1 abeille / 2 abeilles / 3 abeilles.

Cette candidature au label coûte 250 €.

La remise du label se fera en octobre au Salon des Maires à Paris.

Le label est valable 2 ans.

Les élus valident la demande du Label Api Cité.

### **METHANISATION**

A. Terlizzi donne lecture du courrier qu'il propose d'envoyer à M. le Sous-Préfet concernant le plan d'épandage.

Les élus valident cette lettre.

### **PLUi-H**

Il est proposé d'envoyer un courrier à tous les propriétaires fonciers pour les informer de l'évolution, prévue en 2020, du PLU de la Commune vers le PLUi-H de la communauté de communes, et les inciter à se renseigner sur le classement de leurs terrains.

### **INVITATION**

A. Terlizzi fait part de l'invitation au pot de départ à la retraite de Guy Raynaud, le 30 juin 2019 à 18h à la salle communale.

### **CASINO**

Présentation du rapport sur l'activité 2017-2018.

Le Podium du Casino aura lieu le 14 août 2019 avec Collectif Métissé.

NOUS VOULONS DES COQUELICOTS

I. Livi rappelle que chaque premier vendredi du mois il y a un rassemblement organisé devant la Mairie.

ZUMBA

Pour l'année prochaine, S. Fedide exercera son activité en nom propre.

Les cours auront lieu le mercredi soir.

Les élus sont d'accord pour mettre la salle communale à sa disposition, gratuitement.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 27 juin 2019 à 20h 30.

Fin de séance à 23h30

ALFRED MATHIEU  
TERLIZZI

DANIEL  
LAGARRIGUE

ISABELLE CEPEDÉ-  
LASCOSTE

PHILIPPE  
KERNINON

OLIVIER  
FAURE

KARL  
CAMPDORAS-RAGON

SEVERINE  
MARTIGNAC

ISABELLE  
LIVI

ANNE  
GIETHLEN

EDWIGE  
LAVAL

EDITH  
BRANCHE

JEAN-MICHEL  
CANCES

ANAEL  
MARTIN

ALEXA  
OSMONT